



14 octobre 2009

Lancement de l'Observatoire Bâtiment Basse Consommation

Un nouvel outil pour encourager les professionnels du bâtiment à faire un choix durable dans le cadre des engagements du Grenelle Environnement

A l'occasion des 3^{èmes} rencontres de la Performance Energétique et dans le cadre des engagements du Grenelle Environnement, l'ADEME la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature et l'association Effinergie lancent l'Observatoire Bâtiment Basse Consommation, le premier outil de partage d'expériences entre professionnels sur la construction et la rénovation de bâtiments basse consommation.

Ce lancement intervient alors que le bilan et les perspectives du secteur du Bâtiment Basse Consommation sont particulièrement engageants et que le siège social de l'ADEME vient d'être labellisé BBC-Effinergie par l'organisme de certification Certivea, une première en France !

Les rencontres de la Performance Energétique sont également l'occasion pour l'ADEME de rappeler les bons résultats du PREBAT, Programme de Recherche et d'Expérimentations sur l'Energie dans le Bâtiment mis en place en 2004. Le PREBAT a en effet déjà permis de concrétiser 250 projets de Bâtiments Basse Consommation, soit 550 bâtiments. Ce premier bilan encourageant reflète la volonté des professionnels du secteur d'atteindre les objectifs de généralisation des Bâtiments Basse Consommation fixés par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer dans le cadre du Grenelle Environnement.

Un nouvel outil pour les professionnels du secteur : l'Observatoire Bâtiment Basse Consommation

Face aux enjeux du Grenelle de l'Environnement et à la généralisation des Bâtiments Basse Consommation, l'ADEME, la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) et l'association Effinergie s'unissent aujourd'hui pour lancer l'Observatoire BBC.

L'Observatoire BBC est un outil de partage d'expériences sur les opérations de bâtiments basse consommation. Base de données répertoriant projets et bonnes pratiques en matière de BBC, il a pour objectif de devenir un outil d'aide à la décision majeur quant à la maîtrise de la demande en énergie dans le bâtiment.

Principalement destiné aux pouvoirs publics et aux professionnels de la construction, il fournira des témoignages tangibles pour les futures étapes réglementaires (RT2012) et permettra également d'assister les professionnels afin de réussir la généralisation des Bâtiments Basse Consommation dans le neuf et la rénovation.

Les missions de l'Observatoire BBC s'articulent autour de 5 axes :

- Rassembler et produire des données afin de disposer d'indicateurs pour mesurer l'impact des politiques mises en œuvre, et d'informer professionnels et particuliers sur les projets existants ;
- Assurer la liaison, l'échange et la cohérence de ces informations ;
- Mettre en place des outils et indicateurs réguliers de ces données ;
- Identifier tout document d'information spécifique aux grands thèmes du bâtiment basse consommation : technologies, matériaux, études économiques... ;
- Echanger toutes les informations relatives à la basse consommation et assurer leur diffusion auprès du plus grand nombre.

L'Observatoire BBC est accessible sur le site public www.observatoirebbc.org.

Cette plateforme héberge un ensemble de documents à destination des professionnels du bâtiment afin de leur permettre d'identifier les projets susceptibles de les intéresser et ce, à partir de leur région d'implantation, leurs caractéristiques techniques, leurs performances énergétiques, etc...

Plusieurs documents seront consultables sur ce site :

- Des fiches pédagogiques présentant les principales caractéristiques et les acteurs du projet identifié (cf spécimen en annexe)
- Une synthèse des principaux indicateurs (techniques mises en œuvre, performances énergétiques, économiques...).

Quels sont les projets sélectionnés ?

L'association Effinergie collecte les données techniques en s'appuyant sur deux sources principales de données :

- les projets identifiés par le réseau des Régions et des délégations régionales de l'ADEME. D'ores et déjà, l'ADEME a transmis les 250 projets référencés par le Département Bâtiment et Urbanisme dans le cadre du PREBAT.
- Le réseau des certificateurs qui ont signé des conventions avec la DGALN ; 53 projets certifiés ont en effet vu le jour en 2008.

L'Observatoire BBC peut également référencer des projets labellisés Minergie ou Passiv Haus, ou tout autre projet atteignant le niveau BBC sous réserve de l'accord de son comité de pilotage.

Le Bâtiment Basse Consommation : une obligation du Grenelle et déjà une réalité

Mis en place par le gouvernement en 2004 dans le cadre du Plan Climat, le PREBAT vise à aider à la mise en œuvre des engagements du Grenelle Environnement dans le domaine du bâtiment, via la diffusion des meilleures solutions et des techniques optimisées.

Les objectifs fixés par les engagements du Grenelle Environnement sont :

- Une rénovation accélérée du parc existant pour réduire les consommations énergétiques d'au moins 38% d'ici 2020 ;

- La généralisation des bâtiments basse consommation dans le neuf, dès début 2011 pour les bâtiments publics et tertiaires, et dès début 2013 pour les bâtiments résidentiels.

Déjà 550 Bâtiments Basse Consommation construits ou rénovés dans le cadre du PREBAT

Depuis 2006, toutes les régions métropolitaines, ainsi que la Réunion, conjointement avec les Directions Régionales de l'ADEME, ont lancé un Appel à Projets (AAP) afin de soutenir la réalisation de Bâtiments Basse Consommation (objectif énergétique label BBC). Cet appel à projet a ainsi permis de disposer pour la première fois d'un panel assez large d'opérations, avec leurs caractéristiques techniques et économiques et portant sur des bâtiments courants et représentatifs de parcs importants. L'un des objectifs majeurs était en effet la reproductibilité des opérations soutenues.

250 projets ont ainsi été sélectionnés, représentant près de 550 bâtiments (soit 2200 logements et 105 bâtiments tertiaires, pour une surface totale de 360 000 m²). Près de 25% de ces projets concernent la réhabilitation de bâtiments existants. 5 projets concernent des bâtiments à énergie positive, qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment grâce aux énergies renouvelables.

30% des bâtiments de logements collectifs, plus de 40% des maisons individuelles et un tiers des bâtiments tertiaires ainsi réalisés ont une consommation **inférieure à 50 kWh/m² shon¹.an**

Les projets lauréats utilisent l'ensemble des technologies permettant de réduire la consommation d'énergie :

- Pour le chauffage : chaudière gaz à condensation pour le logement collectif, Pompes à chaleur dans le tertiaire et poêle ou chaudière au bois pour les maisons individuelles
- isolation thermique renforcée, avec une percée de l'isolation extérieure pour la moitié des projets dans le neuf et la rénovation
- triple vitrage dans 18% des projets présentés dans le neuf et 25% des projets en réhabilitation
- ventilation double flux dans près de 60% des projets présentés (constructions neuves uniquement), allant jusqu'à 90% dans le tertiaire
- utilisation des énergies renouvelables dans 90% des projets présentés.
- l'eau chaude sanitaire solaire devient un incontournable en résidentiel (90% des projets)

Avec le lancement des nouveaux AAP, c'est plus de 400 projets qui seront lauréats fin 2010, correspondant à près de 1 000 bâtiments. Au regard de la forte mobilisation nécessaire pour améliorer **la performance des bâtiments existants**, l'ADEME désire augmenter la proportion des projets en rénovation dans les prochains AAP. De même, plusieurs directions régionales proposent un axe « bâtiment à énergie positive » afin de préparer les objectifs de la réglementation thermique 2020.

Le BBC en quelques mots

Le label Bâtiment Basse Consommation, créé par l'arrêté du 8 mai 2007 sur la base de la RT2005 fixe un objectif de consommation maximale pour les constructions neuves à 50² kWh/m².an pour le chauffage, le rafraîchissement, la ventilation, l'eau chaude sanitaire, les auxiliaires de chauffage et l'éclairage. Pour parvenir à cette performance

¹ Surfaces hors œuvre nette

² modulé selon l'implantation du projet (zone climatique et altitude)

globale, ces bâtiments doivent combiner plusieurs facteurs notamment une isolation thermique performante et le recours à des énergies renouvelables (photovoltaïque, petit éolien, eau chaude sanitaire solaire...).

Le bâtiment basse consommation à coût maîtrisé, c'est possible

Le coût médian de construction des bâtiments neufs observés dans le cadre du PREBAT se situe à 1450 euros HT/m², soit un surcoût d'environ 15% par rapport au coût moyen de la construction. Toutefois ce surcoût est inférieur à 15% pour près de 50% des projets présentés et la barre des moins de 1000 euros au m² a été franchie

Dans les bâtiments démonstrateurs et notamment pour des bureaux BBC, les coûts d'investissement pour atteindre la performance énergétique sont aujourd'hui estimés à près de 12% du coût total des projets.

La construction du nouveau siège de l'ADEME à Angers a débouché sur un coût d'investissement de 6,9% du coût total pour atteindre la performance énergétique BBC.

L'annonce d'une application simultanée de la RT2012 (BBC) dès le 1er janvier 2011 à l'ensemble des bâtiments publics et tertiaires stimule actuellement l'offre de matériaux et de technologies nécessaires à la performance énergétique et devrait conduire à une baisse des prix.

On peut très raisonnablement envisager que le surcoût BBC par rapport à la RT2005 soit ramené entre 5 et 10 % dès la mise en œuvre effective de la réglementation RT2012. Un tel surcoût sera rentabilisé entre 10 et 15 ans suivant les cas, grâce aux économies d'énergie permises par les performances BBC.

Un autre facteur important de baisse des coûts réside dans la phase de conception : le travail en partenariat entre l'architecte et un bureau d'études énergétiques permet plus facilement de maîtriser les coûts.

L'ADEME en bref : l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable. www.ademe.fr

Relations presse ADEME - TBWA\Corporate

Mélanie Hôpital - 01 49 09 27 47 - melanie.hopital@tbwa-corporate.com

Anne-Laure Bellon - 01 49 09 27 93 - anne-laure.bellon@tbwa-corporate.com